

## MALI (RURAL DEVELOPMENT)

### AMENAGEMENT RURAL (coordinateur national) : Ministère chargé du plan et de l'aménagement du territoire.

#### **Le développement des infrastructures de base et les secteurs productifs**

1. En ce qui concerne les infrastructures aéroportuaires et ferroviaires, de grandes difficultés et d'insuffisances demeurent. La mise en œuvre de la concession ferroviaire et des Aéroports du Mali est effective.
2. S'agissant de la politique énergétique, l'objectif global était de contribuer au développement durable du pays à travers la fourniture des services accessibles au plus grand nombre de la population au moindre coût et favorisant la promotion des activités socio-économiques. L'atteinte de cet objectif suppose d'améliorer la gestion et la réglementation du secteur de l'énergie et d'accentuer les moyens de lutter contre les manifestations de la pauvreté énergétique. Cela passe par l'impératif du développement de la réponse aux besoins énergétiques des autres secteurs (santé, éducation) et des populations en milieu rural et périurbain. La politique énergétique doit être en adéquation avec le Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) en matière de santé, avec le PRODEC en matière d'éducation, ou encore avec le 2<sup>ème</sup> Schéma Directeur du Secteur de Développement Rural.
3. Sur la période 2002 à 2005, le taux d'accès global à l'électricité est passé de 12% à 15,03% et la consommation de gaz butane est passée de 2.740 tonnes en 2002 à 4.084 tonnes en 2005.
4. Pour le secteur primaire, les résultats atteints portent sur la mise en œuvre du Programme Gouvernemental d'Aménagement de 50.000 hectares, la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), la mise en œuvre effective du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et la création et installation de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER).
5. L'adoption par le Conseil des Ministres d'une Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire en Novembre 2002, d'un cadre institutionnel de gestion de la sécurité alimentaire en Avril 2003 et l'institution auprès du Président de la République d'un Commissariat à la Sécurité Alimentaire chargé d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique en matière de sécurité alimentaire montrent la priorité que les autorités accordent à cette question. Après avoir connu une année difficile en 2004 en raison de la sécheresse et de l'invasion acridienne, diminuant production céréalière à 2.845 milliers de tonnes, celle-ci est remontée en 2005 à 3.399 milliers de tonnes pour atteindre son niveau de 2003 (3.402 milliers de tonnes). La production de céréales a connu en 2005 une augmentation de 24% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
6. Après avoir augmenté entre 2002 et 2003 (+75%), les superficies aménagées en maîtrise totale sont restées relativement stables aux environs de 5.000 ha par an, ce qui correspond à peu près à la moitié de l'objectif d'aménagement. Le programme global d'aménagement est de 64.279 ha dont 50.000 ha en maîtrise totale et 14.279 ha en maîtrise partielle. Le financement acquis permet de réaliser 70% des superficies soit 44.710 ha. Globalement, le taux de réalisation des actions programmées est de 78%.
7. Les interventions dans le secteur minier sur la période 2002-2005 ont conduit à une production d'or de 63,7 t en 2002 ; 51,6 t en 2003 ; 44,6 t en 2004 et 52,1 t en 2005.

8. Les initiatives prises relatives à la promotion du commerce ont porté sur (i) l'appui à la promotion des exportations de certains produits agricoles ciblés, (ii) l'appui à la structuration du secteur, (iii) l'assainissement du climat des affaires et (iv) l'implication des opérateurs économiques aux décisions qui les concernent. Des initiatives sectorielles lancées par quatre pays africains, dont le Mali, à l'OMC ont visé à éliminer toutes les formes de subventions liées au coton et à l'indemnisation des pays victimes. La réalisation et la mise en œuvre du Projet d'Appui aux Commerçants Détaillants (PACD) et la réalisation et la mise en œuvre du projet pilote du processus cadre intégré d'assistance technique lié au commerce sont venues appuyer les opérateurs du commerce de détails.
9. Des évolutions importantes ont été enregistrées en matière de micro finance durant la période. Le nombre de structures de proximité ou points de service a augmenté de près de 10% en passant de 730 à plus de 800, le nombre d'adhérents et/ou bénéficiaires de ces structures a passé de 522.000 à plus de 820.000 personnes soit 57% d'accroissement. Un malien sur six bénéficie des services financiers de proximité et 35% des femmes sont membres des structures de micro finance. Toutefois, malgré les évolutions favorables constatées, l'exclusion financière demeure élevée (82% de la population active n'ayant pas accès aux services financiers). Les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) restent concentrés dans les zones à potentialité économique relativement importante, comme Sikasso, Ségou, Mopti, Kayes et le District de Bamako alors que les régions moins favorisées du Nord (Gao, Tombouctou et Kidal) sont peu couvertes par ces services. La répartition des SFD par région administrative se présente comme suit: Ségou (27%); Sikasso (20%); District de Bamako (18%); Koulikoro (17%); Kayes (8%); Mopti (6%); Tombouctou (2%); Gao (1,5%); et Kidal (0,5%).
10. Pour exploiter son potentiel touristique, le Mali a développé une politique culturelle qui vise à structurer l'économie de la culture, pour en faire un levier du développement économique et social. Le Gouvernement a également réactualisé certains textes relatifs à l'organisation de la profession d'organisateur de voyages et de guides ; en plus, il a développé les activités de promotion du tourisme. Entre 2002 et 2005, le Mali a connu une progression de plus de 83% de sa fréquentation touristique.

- ***Etude des causes de l'exode rural et l'élaboration de politiques visant à renverser cette tendance***

En la matière, le Gouvernement de la République du Mali à travers son Ministère du Plan de l'Aménagement du Territoire a élaboré une Politique Nationale d'Aménagement du Territoire, adoptée le 15 mars 2006 dont les grandes orientations sont les suivantes :

- assurer une croissance économique forte et durable dans un contexte de mondialisation et de globalisation ;
- réduire de façon significative la pauvreté à travers une répartition équitable des fruits de cette croissance ;
- renforcer la solidarité nationale en consacrant aux zones défavorisées et pauvres, des efforts particuliers en rapport avec leurs handicaps spécifiques.

Pour relever ces défis, la politique nationale d'aménagement du territoire retient cinq orientations : le développement durable, la maîtrise de l'espace, la participation, la solidarité nationale et l'intégration sous-régionale et régionale.

La restructuration du secteur agricole a permis de renforcer les capacités opérationnelles des services centraux et déconcentrés de l'Agriculture/ La performance et la qualité du système national de vulgarisation agricole ont été améliorées/

Le secteur rural a été doté de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ; véritable outil de planification stratégique.

Par ailleurs, la pression agricole sur les ressources a progressivement augmenté. Selon la DNSI, la superficie des terres cultivées chaque année est passée de 1.967.000 ha en 1970/71 à 3.472.000 ha en 1994/95, ce qui représente une augmentation de 15 %. Cette augmentation des superficies n'a pas été accompagnée d'une augmentation des rendements des cultures vivrières qui sont restés faibles, avec une moyenne 750 Kg/ha toutes productions confondues (Coulibaly, 1998).

Selon plusieurs études, dont MDRE (1998), cette pression s'est traduite globalement par une dégradation importante des ressources naturelles (sol, couvert végétal), qui se marque entre autres par l'augmentation des superficies défrichées et dans plusieurs régions où la pression démographique est forte sur des terres marginales et/ou forestières, une diminution conjointe de la durée des jachères, une diminution de la fertilité et une accentuation du phénomène de l'érosion.

- ***Amélioration des conditions d'accès aux marchés locaux pour les producteurs (routes reliant les exportations agricoles aux marchés, par exemple).***

Les autorités nationales avec comme « le développement du pays passe par le développement des routes » a permis d'améliorer les conditions d'accès aux marchés locaux. Ainsi des nombreuses réalisations, telles les pistes rurales ont vu le jour.

- ***Amélioration des conditions d'accès aux services énergétiques fiables et abordables, aux technologies modernes appliquées à la biomasse et aux sources de bois de chauffage ; commercialisation des activités relatives à la biomasse en milieu rural***

- électrification de certains villages à partir de l'huile de pourghère
- installation d'équipements solaires dans certaines localités du pays
- développement des capacités le renforcement des institutions dans le cadre du Projet PEDASB
- Développement de l'énergie domestique
- Fournitures des services énergétiques.

- ***Etude des incidences sur l'environnement des activités d'aménagement rural (voir EIE)***

A ce niveau, le PNIR tout un rôle très important. A celui la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire.

***Renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises :***

Le renforcement du dialogue Etat-Secteur Privé, avec l'organisation de la rencontre annuelle du président de la République avec le secteur privé et la création du Conseil Présidentiel pour l'investissement, a permis d'identifier et de lever les principales contraintes au développement des investissements nationaux et étrangers. E témoigne le volume global des investissements privés réalisés qui est passé de milliard Fcfa en 351,7 milliards Fcfa en 2006.

***Démarginalisation des populations rurales, notamment des pauvres, et des leurs organisations***

Concernant le développement social de nombreuses actions de solidarités ont été réalisées. Il s'agit entre autres de l'accès des couches sociales les plus démunies aux services sociaux de base à travers la construction des CSCOM, de classes, d'adduction d'eau, l'aménagement de petits périmètres maraîchers, la fourniture des plates formes multifonctionnelles. Un nombre important de malades démunis a été doté d'appareillages.

***Gestion des déchets en milieu rural : prévention de la production de déchets et minimisation de ceux-ci, réutilisation et recyclage, et installations écologiques de traitement.***

La préservation de l'environnement et l'assainissement du cadre de vie des populations ont été des préoccupations constantes du gouvernement dans la mise en œuvre des actions concourant au développement du Mali. C'est dans ce cadre que se situent les actions réalisées au titre du suivi environnemental des projets d'aménagement hydro-agricoles, des projets routiers, des sociétés minières et d'unités industrielles, la construction de la station d'épuration de Sotuba, l'aménagement des berges du fleuve Niger.

***Le domaine de l'incitation économique à l'application des technologies à faible coût dans l'aménagement rural, les actions ont porté :***

- l'organisation de la recherche agronomique ;
- l'amélioration des compétences scientifiques ;
- l'adéquation de la recherche aux préoccupations paysannes ;
- l'ouverture de la recherche agronomique sur la coopération internationale ;
- l'amélioration de la performance des produits de recherche.